

LIFBDW2 – Bases de Données Avancées

TP4 – modélisation & langage procédural

Licence informatique – automne 2019–2020

Le principe d'une bibliothèque coopérative est de permettre de collectiviser les livres possédés par de nombreuses personnes. Un livre a un identifiant ISBN unique, un titre, un type et un nombre de pages. Chaque livre peut aussi être identifié par un couple composé de la personne qui l'a prêté à la bibliothèque et la date (et l'heure) du prêt. Un emprunt de livre est identifié par la personne qui emprunte et la date de l'emprunt. Une personne est identifié par un numéro et a un nom, un prénom et une adresse.

Exercice 1 : base de données de la bibliothèque coopérative

1. Proposer un schéma de base de données comportant les relations *PERSONNE*, *LIVRE* et *EMPRUNT* pour modéliser cet énoncé et implémentez cette base de données en SQL avec les clés, les clés primaires et les clés étrangères.
2. Peuplez la base de donnée avec un jeu petit d'essai comprenant un maximum de cas limites (e.g., livre non-emprunté, personne sans emprunt, emprunteur de son propre livre).
3. Implantez la dépendance qui stipule qu'un emprunteur doit nécessairement être un prêteur (essayer d'abord de le faire avec une clef étrangère et un CHECK).
4. La règle de gestion est que pour le dépôt d'un livre, on reçoit 4 crédits d'emprunts. Un crédit est retiré à chaque emprunt. Pour aider à la gestion, un attribut calculée *Credits* est ajouté à la relation *PERSONNE*. Implantez les déclencheurs en insertion nécessaires pour automatiser la maintenance du nombre de crédits. On assurera en particulier la règle métier suivante : « *une personne ne peut pas effectuer d'emprunt si elle ne possède pas les crédits suffisants, sauf si le livre est à elle* ».
5. Des frais de participation à la gestion sont facturés chaque année aux utilisateurs. Ils sont en fonction du nombre d'emprunts, et dégressifs en fonction du rapport (nombre empruntés/nombre prêtés) pour chaque personne.
 1. Si une personne a emprunté entre 1 et 2 fois le nombre de livres qu'elle a prêté, le tarif annuel est de 1€.
 2. Si le rapport est compris entre 2 (non compris) et 4, le tarif est de 2 €.
 3. Une personne peut emprunter ses propres livres sans frais.

Implantez une fonction qui, en fonction du numéro d'une personne, retourne le montant en cours de ses frais de participation. Utilisez ensuite cette fonction dans une requête pour faire afficher les frais dûs par chaque personne.